

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 1/14

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

REF 740414.100  
Nom commercial Nucleobond Xtra Maxi (100)

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou  
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

2 x 900 mL ELU  
5 x 1000 mL EQU  
2 x 750 mL LYS  
2 x 750 mL NEU  
2 x 750 mL RES  
2 x 0.6-100 mg RNase A (lyo)  
3 x 1000 mL WASH

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0  
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

#### Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant  
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne  
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France  
MACHEREY-NAGEL EURL  
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse  
MACHEREY-NAGEL AG  
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59  
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51  
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

*S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.*

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.0 Classification du produit



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement

DANGER

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 2/14

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H315	Irritation cutanée cat. 2
H319	Irritation pour les yeux cat. 2
H334	Sens. resp. 1A/1B

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### 900 mL ELU



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H319	Irritation pour les yeux cat. 2

### 1000 mL EQU

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses -

Aucune classe de danger

### 750 mL LYS



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H315	Irritation cutanée cat. 2
H319	Irritation pour les yeux cat. 2

### 750 mL NEU

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses -

Aucune classe de danger

### 750 mL RES

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses -

Aucune classe de danger

### 0.6-100 mg RNase A (lyo)

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 3/14



GHS08

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H334	Sens. resp. 1A/1B

1000 mL WASH



GHS02

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2). Cette simplification de l'étiquetage N'est PAS valable pour les substances sensibilisantes.

900 mL ELU



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

H226, H319  
Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.

P210, P280sh  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

1000 mL EQU

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses  
Mention d'avertissement: -

750 mL LYS



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 4/14

H315, H319  
Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

P280sh  
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

## 750 mL NEU

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses  
Mention d'avertissement: -

## 750 mL RES

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses  
Mention d'avertissement: -

## 0.6-100 mg RNase A (Iyo)



GHS08

Mention d'avertissement: DANGER

H334  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

P261sh, P342+311  
Éviter de respirer les poussières/vapeurs. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 1000 mL WASH



GHS02

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

H226  
Liquide et vapeurs inflammables.

P210  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. Propriétés inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs. ---

### Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas . Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Le kit contient de petites quantités d'enzymes, ce qui peut entraîner une sensibilisation par contact direct et répété. -

### Effets nocifs éventuels sur l'environnement

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

### Autres dangers

---

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 5/14

## RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

### 3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

#### 900 mL ELU

Substance : *2-propanol* N° CAS : 67-63-0  
Classification : H225, Flam. Liq. 2, H319, Eye Irrit. 2, H336, STOT SE 3  
Formule : C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>O  
N° d'enregist.REACH : 01-2119457558-25-XXXX  
N° CE : 200-661-7 N° Id : 603-117-00-0  
Concentration : 10 - <15 %  
selon GHS : H226, Flam. Liq. 3, H319, Eye Irrit. 2

Substance : *chlorure de potassium* N° CAS : 7447-40-7  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Formule : KCl  
N° d'enregist.REACH : 01-2119539416-36-xxxx  
N° CE : 231-211-8  
Concentration : 1 - <10 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Concentration : 0.1 - <1 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 1000 mL EQU

Substance : *chlorure de potassium* N° CAS : 7447-40-7  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Formule : KCl  
N° d'enregist.REACH : 01-2119539416-36-xxxx  
N° CE : 231-211-8  
Concentration : 1 - <10 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 750 mL LYS

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (dilué < 2 %)* N° CAS : 1310-73-2d  
Classification : H314, Skin Corr. 1B  
Formule : NaOH•H<sub>2</sub>O  
N° d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx  
N° CE : 215-185-5 N° Id : 011-002-00-6  
Concentration : 0.5 - <1 %  
selon GHS : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

Substance : *dodécylsulfate de sodium* N° CAS : 151-21-3  
Classification : H228, Flam. Sol. 1, H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H318, Eye Dam. 1, H332, Acute Tox. 4 inh., H335, STOT SE 3, H412, Aquatic Chronic 3  
Formule : C<sub>12</sub>H<sub>25</sub>NaO<sub>4</sub>S  
N° d'enregist.REACH : 01-2119489461-32-xxxx  
N° CE : 205-788-1  
Concentration : 0.1 - <1 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Concentration : < 0.01 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 750 mL NEU

Substance : *solution tampon acétique* N° CAS : -  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Formule : CH<sub>3</sub>COOH/K/Na•H<sub>2</sub>O  
Concentration : 25 - <45 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 6/14

## 750 mL RES

Substance : *substances/mélange* < 1% N° CAS : -  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Concentration : 0.1 - <1 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

## 0.6-100 mg RNase A (Iyo)

Substance : *RNase* N° CAS : 9001-99-4  
Classification : H334, Resp. Sens. 1  
Formule : Enzyme Comm. No. 3.1.27.5, origin: bovine pancreas (controlled population)  
N° CE : 232-646-6  
Concentration : 90 - <100 %  
selon GHS : H334, Resp. Sens. 1

## 1000 mL WASH

Substance : *ethanol* (dilué < 20 %) N° CAS : 64-17-5d  
(denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)  
Classification : H225, Flam. Liq. 2  
Formule : C<sub>2</sub>H<sub>6</sub>O; C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>OH  
N°d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx  
N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5  
Concentration : 5 - <20 %  
selon GHS : H226, Flam. Liq. 3

Substance : *chlorure de potassium* N° CAS : 7447-40-7  
Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Formule : KCl  
N°d'enregist.REACH : 01-2119539416-36-xxxx  
N° CE : 231-211-8  
Concentration : 1 - <10 %  
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

### 3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. En cas de problèmes respiratoires, transporter la victime chez le médecin en position à moitié assise.

#### 4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

#### 4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douche pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparacain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

#### 4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. Premier traitement avec une dose de dexaméthasone en aérosol. Garder la personne au calme et au chaud, éventuellement pratiquer la respiration artificielle. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. En cas d'arrêt ventilatoire et circulatoire, pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire.

#### 4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets chroniques : Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. ---

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100

Nucleobond Xtra Maxi (100)

Page: 7/14

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2019

## 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Informer le patient, s'il y a lieu, sur les mesures à prendre et les éventuels effets néfastes à long terme. ---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

### 5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. La substance / le mélange est inflammable. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Refroidir les conteneurs non endommagés avec de l'eau, les évacuer si possible de la zone de danger. L'échauffement cause une élévation de pression avec risque d'explosion. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques. Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

### 5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection. Tenir les produits loin de sources d'ignition. Ne pas fumer. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre 5.4---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint. À utiliser uniquement dans des locaux bien aérés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) :

3

Classe de pollution des eaux (DE) :

2

### 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 8/14

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 900 mL ELU

Substance : *2-propanol* CAS No. : 67-63-0

DNEL : [inh] 500 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC<sub>(eau douce)</sub> : 140.9 mg/L  
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 400 ppm / 980 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 900 (DE) : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (II), Y  
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 903 (DE) : [Aceton B/b, U/b] 25 mg/L  
B sang, U urine, a pas de limitation, b fin de exposition/couche

listed in TRGS (DE) : 900, 903, 905

Substance : *chlorure de potassium* CAS No. : 7447-40-7

Substance : *substances/mélange < 1%* CAS No. : -

#### 1000 mL EQU

Substance : *chlorure de potassium* CAS No. : 7447-40-7

#### 750 mL LYS

Substance : *solution de hydroxyde de sodium* CAS No. : 1310-73-2d

Substance : *dodécylsulfate de sodium* CAS No. : 151-21-3

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* CAS No. : -

#### 750 mL NEU

Substance : *solution tampon acétique* CAS No. : -

#### 750 mL RES

Substance : *substances/mélange < 1%* CAS No. : -

#### 0.6-100 mg RNase A (1%)

Substance : *RNase* CAS No. : 9001-99-4

#### 1000 mL WASH

Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5d

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC<sub>(eau douce)</sub> : 0.96 mg/L  
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 900 (DE) : 200 ppm / 380 mg/m<sup>3</sup>  
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y  
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>

listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *chlorure de potassium* CAS No. : 7447-40-7

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 9/14

- 8.2.1 Protection respiratoire**  
En cas de manipulation en milieu ouvert de la substance, éventuellement utiliser un masque filtrant de protection respiratoire de la classe A/AX. Aucune recommandation supplémentaire.
- 8.2.2 Protection des mains**  
Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.
- 8.2.3 Protection des yeux**  
Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.
- 8.2.4 Protection de la peau**  
Recommandée, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.
- 8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène**  
Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>900 mL ELU</b>		
État/Aspect : liquide	Couleur : incolore	Odeur : d'alcool
Valeur pH :	8.5-9.5	
Point d'éclair :	30 °C	
Densité :	1.04 g/cm <sup>3</sup>	
<b>1000 mL EQU</b>		
État/Aspect : liquide	Couleur : incolore	Odeur : inodore
Valeur pH :	6-7	
Densité :	1.05 g/cm <sup>3</sup>	
<b>750 mL LYS</b>		
État/Aspect : liquide	Couleur : bleu	Odeur : inodore
Valeur pH :	13	
Densité :	1.008 g/cm <sup>3</sup>	
<b>750 mL NEU</b>		
État/Aspect : liquide	Couleur : incolore	Odeur : de vinaigre
Valeur pH :	4-5	
Point d'éclair :	63 °C	
Densité :	1.19 g/cm <sup>3</sup>	
<b>750 mL RES</b>		
État/Aspect : liquide	Couleur : incolore	Odeur : inodore
Valeur pH :	7.5 - 8.5	
Densité :	1.01 g/cm <sup>3</sup>	
<b>0.6-100 mg RNase A (Iyo)</b>		
État/Aspect : solide (lyophilisé)	Couleur : incolore	Odeur : inodore
Hydrosolubilité :	0-100 %	
<b>1000 mL WASH</b>		
État/Aspect : liquide	Couleur : incolore	Odeur : d'alcool
Valeur pH :	6.5 - 7.5	
Point d'éclair :	31 °C	
Densité :	1.04 g/cm <sup>3</sup>	

### 9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

**Propriétés relatives au groupe de substances**

---

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 10/14

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cependant éviter les réactions avec les agents oxydants. Aucune autre donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. Formation de gaz/vapeurs explosifs avec l'air. Utiliser uniquement dans des locaux bien aérés. ---

### 10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. Eviter le stockage avec des substances oxydantes. ---

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit

#### 900 mL ELU

Substance :	<i>2-propanol</i>	N° CAS : 67-63-0
Canada CEPA 1999 :	DSL yes	
LD50 <sub>orl rat</sub> :	5045 mg/kg	
LC <sub>Low<sub>orl hmn</sub></sub> :	3570 mg/kg	
LC50 <sub>ihl rat</sub> :	164h g/m <sup>3</sup>	
LD50 <sub>drm rbt</sub> :	12.8 g/kg	
TRGS 905 (DE) :	R <sub>F</sub> C	

Substance :	<i>chlorure de potassium</i>	N° CAS : 7447-40-7
LD50 <sub>orl rat</sub> :	2600 mg/kg	

Substance :	<i>substances/mélange &lt; 1%</i>	N° CAS : -
-------------	-----------------------------------	------------

#### 1000 mL EQU

Substance :	<i>chlorure de potassium</i>	N° CAS : 7447-40-7
LD50 <sub>orl rat</sub> :	2600 mg/kg	

#### 750 mL LYS

Substance :	<i>solution de hydroxyde de sodium</i>	N° CAS : 1310-73-2d
LD50 <sub>orl rat</sub> :	[< 1%] > 50 g/kg	
LD50 <sub>orl mus</sub> :	[< 1%] > 4 g/kg	

Substance :	<i>dodécylsulfate de sodium</i>	N° CAS : 151-21-3
Canada CEPA 1999 :	DSL yes	
LD50 <sub>orl rat</sub> :	1288 mg/kg	
LC50 <sub>inh rat</sub> :	3900 <sub>1h</sub> mg/m <sup>3</sup>	
LD50 <sub>drm rbt</sub> :	10 g/kg	

Substance :	<i>colorant(es) indicateur(s)</i>	N° CAS : -
-------------	-----------------------------------	------------

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 11/14

## 750 mL NEU

Substance : *solution tampon acétique*

N° CAS : -

## 750 mL RES

Substance : *substances/mélange < 1%*

N° CAS : -

## 0.6-100 mg RNase A (Iyo)

Substance : *RNase*

N° CAS : 9001-99-4

LD50<sub>intrapéritonéale</sub> rat : 392 mg/kg

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas .

Effets chroniques : Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## 1000 mL WASH

Substance : *ethanol*

N° CAS : 64-17-5d

Canada CEPA 1999 : DSL yes

LD50<sub>orl</sub> rat : 6200 mg/kg

LC<sub>50</sub><sub>ihl</sub> gpg : 21.9 g/m<sup>3</sup>

LC<sub>50</sub><sub>orl</sub> hmh : 1400 mg/kg

LC50<sub>ihl</sub> mouse : [4h] 39 g/m<sup>3</sup>

LC50<sub>ihl</sub> rat : [10h] 20 g/m<sup>3</sup>

LD50<sub>drm</sub> rbt : 20 000 mg/kg

LD50<sub>oral</sub> mouse : 3450 mg/kg

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R<sub>F</sub> C

Substance : *chlorure de potassium*

N° CAS : 7447-40-7

LD50<sub>orl</sub> rat : 2600 mg/kg

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

#### 900 mL ELU

Substance : *2-propanol*

N° CAS : 67-63-0

PNEC(eau douce) : 140.9 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

LC50<sub>fish/96h</sub> : 1400 mg/L

EC50<sub>daphnia/48h</sub> : 13.3 g/L

IC50<sub>scenedesmus quadricauda/72h</sub> : >1000 mg/L

EC10<sub>pseudomonas putida/16h</sub> : EC5: 1050 mg/L

Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0135

Coefficient de dispersion (o-e) : 0.05

Classe de stockage (VCI) : 3

Substance : *chlorure de potassium*

N° CAS : 7447-40-7

Classe de pollution des eaux (DE) : 1

Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *substances/mélange < 1%*

N° CAS : -

Classe de pollution des eaux (DE) : 1

Classe de stockage (VCI) : 12-13

#### 1000 mL EQU

Substance : *chlorure de potassium*

N° CAS : 7447-40-7

Classe de pollution des eaux (DE) : 1

Classe de stockage (VCI) : 12-13

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 12/14

## 750 mL LYS

Substance : *solution de hydroxyde de sodium*  
LC50<sub>leuciscus idus/96h</sub> : 35-189 mg/L  
LC50<sub>fish/96h</sub> : 45.4 mg/L  
EC50<sub>daphnia/48h</sub> : >100 mg/L  
Classe de pollution des eaux (DE) : nwg N° WGK: 0142  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : 1310-73-2d

Substance : *dodécylsulfate de sodium*  
LC50<sub>daphnia magna/48h</sub> : 6.3 mg/L  
LC50<sub>fish/96h</sub> : 1.31-22.5 mg/L  
Classe de pollution des eaux (DE) : 2  
Coefficient de dispersion (o-e) : 1.6  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : 151-21-3

Substance : *colorant(es) indicateur(s)*  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : -

## 750 mL NEU

Substance : *solution tampon acétique*  
Classe de stockage (VCI) : 12

N° CAS : -

## 750 mL RES

Substance : *substances/mélange < 1%*  
Classe de pollution des eaux (DE) : 1  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : -

## 0.6-100 mg RNase A (lyo)

Substance : *RNase*  
Classe de pollution des eaux (DE) : 1  
Classe de stockage (VCI) : 13

N° CAS : 9001-99-4

## 1000 mL WASH

Substance : *ethanol*  
PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L  
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée  
LC50<sub>daphnia magna/48h</sub> : >100 g/L  
LC50<sub>pimephales promelas/96h</sub> : 13.4-15.1 g/L  
LC50<sub>leuciscus idus/96h</sub> : [48h] 8.14 g/L  
LC50<sub>fish/96h</sub> : 13 g/L  
EC50<sub>daphnia/48h</sub> : 9.3-14.2 g/L  
IC50<sub>scenedesmus quadricauda/72h</sub> : [7d] 5000 mg/L  
EC10<sub>pseudomonas putilla/16h</sub> : [EC5] 6500 mg/L  
Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096  
Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31  
Classe de stockage (VCI) : 3

N° CAS : 64-17-5d

Substance : *chlorure de potassium*  
Classe de pollution des eaux (DE) : 1  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : 7447-40-7

### 12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

### 12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 13/14

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'éégout après forte dilution.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU : 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (2-propanol en mélange)

### 14.3 Classe : 3 14.4 Groupe d'emballage : III

#### Transport terrestre

Code de classification : F1  
Quantités limitées : 5 L Code de restriction en tunnels : E  
Quantités exceptées : E1 Special instructions: 640E

#### Transport aérien

PAX : 355 max. poids PAX : 60 L  
CAO : 366 max. poids CAO : 220 L

#### Transport maritime

EmS : F-E, S-E Catégorie de stockage : A

### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur [www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Libellé des phrases H et P

#### 16.1.1 Libellé des phrases H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### 16.1.2 Libellé des phrases P

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261sh Éviter de respirer les poussières/vapeurs.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740414.100  
Date d'impression: 02.06.2020

Nucleobond Xtra Maxi (100)  
Date de révision: 20.05.2019

Page: 14/14

P280sh Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342+311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

## 16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

## 16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

## 16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

Règle technique allemande TRGS 907 : liste des substances sensibilisantes et justificatifs de novembre 2011

Directive 1999/92/CE concernant la réglementation applicable aux utilisateurs de matériels situés en atmosphères explosives

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

### Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE